

Recours contre Oasis 3

► Les choses en étaient encore dernièrement au stade de la réflexion. Mais cette fois, la municipalité de Vesoul est passée au stade de la décision ; celle d'un recours devant la cour administrative d'appel de Nancy après la décision de la commission nationale d'aménagement commercial d'autoriser l'implantation d'une nouvelle surface de 14.320 m² sur la zone Oasis 3 de Pusey.

Faisant ainsi droit à la demande des Vitrines de Vesoul et de leur président, Alexandre Garniron, Alain Chrétien en épouse aussi une partie de l'argumentaire : « Un tel écart entre la décision des acteurs locaux, qui avaient statué contre cette extension, et la commission nationale est incompréhensible. Je suis toujours favorable à une politique de développement équilibré entre centre-ville et périphérie ; mais on ne peut accepter en l'état la décision. Il faut privilégier le dialogue et non se conduire en adversaires plutôt qu'en partenaires. »